



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 3 avril 2017 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur, Yves G. Ouellette. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017
4. **FINANCES**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement
 - 4.3 Appropriation du surplus non affecté
 - 4.4 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 4.5 Transferts budgétaires
 - 4.6 Emprunt au fonds de roulement
 - 4.7 Remboursement au fonds de roulement
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge
 - 5.2 Demande d'aide financière sur le programme «Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités (FDC)»
 - 5.3 Demande de certificat d'autorisation pour l'entretien de la recharge de la plage de l'Anse-aux-Coques
 - 5.4 Achat des lots 3 466 185 et 3 466 186 du cadastre officiel du Québec
 - 5.5 Évaluation de rendement du personnel
 - 5.6 Offre de services - préparation du plan d'intervention en infrastructures
6. **URBANISME**
 - 6.1 Adoption du règlement R-2017-232 amendant le règlement de zonage (résidence de tourisme dans la zone 210 (VLG))
 - 6.2 Adoption du règlement R-2017-233 amendant le règlement de construction
 - 6.3 Nomination d'un président pour le Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Luce
 - 6.4 Dérogation mineure - 11, rue St-André
7. **LOISIRS**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016
- 8.2 Certificat de paiement no 4 - travaux route 132 Ouest

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. CORRESPONDANCE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

2017-04-073

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

2017-04-074

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit et est accepté.

FINANCES

2017-04-075

4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 6 476 à 6 495, 6 497 à 6 514, 6 516 à 6 548, 6 551 à 6 568, au montant de 128 289,89 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 53 074,21 \$ sont acceptées.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Nancy Bérubé,

Secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe



No de résolution
ou annotation
2017-04-076

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que le compte présenté au fonds de roulement, soit le chèque numéro 174, au montant de 3 087,08 \$ soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée par la municipalité de Sainte-Luce.

Nancy Bérubé

Nancy Bérubé,
Secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

2017-04-077

4.3 Appropriation du surplus non affecté

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu qu'une somme de 8 046 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement et qu'une autre somme de 3 308 \$ soit également appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement.

2017-04-078

4.4 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 27 mars 2017.

2017-04-079

4.5 Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement portant les numéros 2017-01 à 2017-06 inclusivement au montant de 8 296 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2017-01	100 \$	02 19001 970	02 19002 970
2017-02	1 301 \$	03 41000 002	02 33601 526
2017-03	6 745 \$	03 41000 002	02 33602 526
2017-04	138 \$	02 61000 411	02 61000 341
2017-05	11 \$	02 61000 411	02 61000 494
2017-06	1 \$	02 70140 522	02 70140 512
TOTAL	8 296 \$		



No de résolution
ou annotation

2017-04-080

4.6 Emprunt au fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu qu'une somme de 2 819 \$ soit empruntée au fonds de roulement pour un terme de trois (3) ans.

2017-04-081

4.7 Remboursement au fonds de roulement

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'effectuer un remboursement au montant de 50 463,72 \$ du fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales au fonds de roulement de la Municipalité pour l'échéance annuelle 2017.

ADMINISTRATION

2017-04-082

5.1 Lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'autoriser le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce une lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division de Québec, valide pour une durée de trois (3) ans, à compter du 4 avril 2017.

2017-04-083

5.2 Demande d'aide financière sur le programme «Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités (FDC)»

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'autoriser qu'une demande d'aide financière soit présentée par monsieur Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier pour la municipalité de Sainte-Luce, pour l'aménagement d'une bibliothèque municipale, dans le cadre du *Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités (FDC)*. La municipalité de Sainte-Luce s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

2017-04-084

5.3 Demande de certificat d'autorisation pour l'entretien de la recharge de la plage de l'Anse-aux-Coques

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que monsieur Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Luce soit autorisé à présenter pour et au nom de celle-ci une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour effectuer l'entretien de la recharge de la plage de l'Anse-aux-Coques.



No de résolution
ou annotation

2017-04-085

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

5.4 Achat des lots 3 466 185 et 3 466 186 du cadastre officiel du Québec

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce fasse l'acquisition des lots 3 466 185 et 3 466 186 du cadastre du Québec de monsieur Paul-Aimé Pelletier, pour la somme de 5 000 \$.

Les honoraires du notaire seront à la charge de la Municipalité. Les sommes nécessaires à cette acquisition seront appropriées du surplus libre à la Municipalité. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

2017-04-086

5.5 Évaluation de rendement du personnel

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du personnel a été réalisée pour l'année 2016, pour l'ensemble du personnel et pour les premiers mois de l'année pour les employés nouvellement en poste;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette évaluation, des changements à l'échelle salariale pour certains employés sont recommandés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que l'échelle salariale soit modifiée rétroactivement

Au 1^e janvier 2017 pour les employés suivants:

Nom	Fonction	Échelon
Francis Huet	Manœuvre	7
Paul Martineau	Inspecteur en urbanisme et préventionniste incendie	7
Mathieu Truchon	Coordonnateur aux loisirs	3

Au 12 mars 2017 pour l'employé suivant :

Nom	Fonction	Échelon
Jérôme Pelletier	Manœuvre-opérateur camion	5

2017-04-087

5.6 Offre de services - préparation du plan d'intervention en infrastructures

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'octroyer un mandat au service de génie municipal de la MRC de La Mitis pour la préparation du plan d'intervention en infrastructures pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts. Les honoraires pour la réalisation de ce mandat sont d'un maximum de 15 903 \$.

URBANISME

2017-04-088

6.1 Adoption du règlement R-2017-232 amendant le règlement de zonage (résidence de tourisme dans la zone 210 (VLG))



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES DE LA ZONE 210 (VLG), DANS LE RÈGLEMENT DE ZONAGE R-2009-114

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q. chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut modifier la grille des usages de la zone 210 (VLG), dans le règlement de zonage R-2009-114;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que soit adopté ce règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES DE LA ZONE 210 (VLG)

Dans la grille des usages pour la zone 210 (VLG), à la rubrique «*usages spécifiquement permis*», sont ajoutés les usages portant les numéros 5834 – résidence de tourisme (appartement, maison ou chalet, meublé et équipé pour repas) et 5836 – Immeuble à partager («*time share*»). La grille des usages pour la zone 210 (VLG) apparaîtra dorénavant comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ANNEXE 1 LA GRILLE DES USAGES		Numéro de zone														
		201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215
		Ancien No. de zone														
		AGF	ADS	ADS	AGF	AGC	VLG	AGF	VLG	VLG	VLG	RCT	AGC	AGC	AGC	AGC
HABITATION	I	Habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	II	Habitation unifamiliale jumelée														
	III	Habitation unifamiliale en rangée														
	IV	Habitation bifamiliale isolée	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	V	Habitation bifamiliale jumelée														
	VI	Habitation bifamiliale en rangée														
	VII	Habitation multifamiliale isolée														
	VIII	Habitation multifamiliale jumelée														
	IX	Habitation multifamiliale en rangée														
	X	Habitation dans un bâtiment mixte														
	XI	Habitation en commun														
	XII	Maison mobile (ou unimodulaire)														
COMMERCE	I	Services et métiers domestiques	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	II	Services professionnels	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	III	Services d'affaires														
	IV	Services de divertissement														
	V	Services de restauration														
	VI	Services d'hôtellerie														
	VII	Vente au détail de produits divers														
	VIII	Vente au détail de produits alimentaires														
	IX	Vente et location de véhicules														
	X	Service de réparation de véhicules														
	XI	Station-service														
	XII	Vente et service reliés à la construction														
	XIII	Vente en gros														
	XIV	Service de transport et d'entreposage														
INDUSTRIE	I	Manufacturier léger														
	II	Manufacturier intermédiaire														
	III	Manufacturier lourd														
PUBLIC	I	Culte, santé, éducation														
	II	Administration et protection														
	III	Équipement et infra. de transport														
	IV	Stationnement public														
	V	Équipement et infra. d'utilité publique														
RÉCRÉATION	I	Sport, culture et loisirs d'intérieur														
	II	Sport, culture et loisirs d'extérieur														
	III	Activité de plein air														
	IV	Observation et interpr. de la nature														
AGRICULTURE	I	Culture du sol et des végétaux														
	II	Élevage d'animaux	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	III	Agrotourisme														
FORÊT	I	Exploitation forestière et sylviculture														
	II	Chasse et pêche														
EXTRACTION	I	Exploitation minière														
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		①			①	①		①			5834 5836		①	①	①	①
USAGES SPÉCIFIQUEMENT INTERDITS		②						③								
AUTRES		AB	ABC	AB		AB	AB	AB	AB							
ENTREPOSAGE (chapitre 11)		AB	ABC	AB		AB	AB	AB	AB							
AFFICHAGE (chapitre 12)		D	ABC		D	D		D					D	D	D	D
Zone agricole protégée LPTAA (zone verte)		ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni	ni
P.I.L.A.																

Notes :

- ① : Voir Notes jointes à la fin de l'annexe.
- ② : Voir Notes jointes à la fin de l'annexe.
- ③ : Les auberges-relais d'au plus six chambres associées à une activité de la classe RÉCRÉATION IV

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

(Signé)
Paul-Eugène Gagnon
Maire

(Signé)
Jean Robidoux
Directeur général

2017-04-089

6.2 Adoption du règlement R-2017-233 amendant le règlement de construction

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3.4 DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION R-2009-117

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q. chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Luce croit qu'il est utile de modifier l'article 3.4 de son règlement de construction numéro R-2009-117;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que soit adopté ce règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.4 DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Dorénavant, le dernier alinéa de l'article 3.4 du règlement de construction R-2009-117 doit se lire comme suit :

« L'emploi comme bâtiment (principal ou accessoire) de roulottes de voyages, de roulottes de construction, de wagons de chemin de fer, de tramway, d'autobus, de remorques ou semi-remorques, de conteneurs, de boîtes de camions ou autre véhicule ou composante de véhicule désaffecté de nature comparable, sur roues ou non, de bateaux, est prohibé sur tout le territoire de la municipalité, sauf pour les remorques, semi-remorques et conteneurs, qui peuvent servir de bâtiment accessoire, s'ils sont situés sur des terres agricoles et qu'ils ne sont pas visibles des routes avoisinantes et du voisinage. »

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

(Signé)
Paul-Eugène Gagnon
Maire

(Signé)
Jean Robidoux
Directeur général

2017-04-090

6.3 Nomination d'un président pour le Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Luce

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que monsieur Pierre Laplante soit nommé comme président du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Luce.

2017-04-091

6.4 Dérogation mineure - 11, rue St-André

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété située au 11, rue St-André, étant constituée du lot 3 465 943 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte-Luce sous le matricule 4276-06-4174, à l'effet de permettre la construction d'un garage isolé à 1 mètre de la ligne latérale droite du terrain et à 1 mètre de la ligne arrière du terrain, alors que les marges de recul latérale et arrière minimales exigées au règlement de zonage R-2009-114 sont de 2 mètres.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs remises et garages sont à proximité sur les terrains voisins;

CONSIDÉRANT QU'il y a des contraintes sur le terrain limitant les possibilités pour l'implantation du garage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le 11, rue St-André;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété du 11, rue St-André telle que décrite précédemment.

TRAVAUX PUBLICS

2017-04-092

8.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a reçu une subvention de 25 993 \$ du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour l'entretien des routes locales 1 et 2, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016.

À CET EFFET, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Luce atteste de la véracité des frais encourus, qui sont de 46 648 \$ et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

2017-04-093

8.2 Certificat de paiement no 4 - travaux route 132 Ouest

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu de verser la somme de 79 914,52 \$ à la compagnie *Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée*, tel que présenté sur le décompte progressif numéro 4, pour les travaux exécutés au 30 mars 2017, dans le contrat relatif au prolongement des services, route 132 Ouest. Ledit décompte est signé par le représentant de la MRC de La Mitis, monsieur Antoine Vallières-Nolet et le représentant de la compagnie *Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée*, monsieur Richard Morin.

10. CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait état de la correspondance courante.

12. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

1. Déneigement des rues, des rangs, des bornes-fontaines et de la Promenade
2. Déneigement en régie
3. Tas de terre suite aux travaux sur la route 132 Ouest
4. Signalisation, circulation et sécurité dans la rue Boulanger pendant la période de l'hiver
5. Information de l'horaire de déneigement sur le site web de la municipalité
6. Installation d'une traverse piétonnière face à la Promenade
7. Élagage des arbustes nuisant à la circulation sur le trottoir de la route du Fleuve
8. Procédure pour une plainte concernant les chiens
9. Déneigement du ruisseau de la rue St-Michel (côté ouest)

2017-04-094

13. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Nancy Bérubé
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe